

Le raccordement au lac fait doucement son chemin

tirages

VAR MATIN 30.668

GROUPE NICE MATIN 71.289

Pays de Fayence Lors du dernier conseil communautaire, le projet de raccordement au lac de Saint-Cassien, chapeauté par la Société du Canal de Provence, a été présenté aux élus.

À la suite d'une réunion avec la Société du Canal de Provence et la chambre d'agriculture du Var, une présentation du projet de raccordement à l'eau du lac de Saint-Cassien a été exposée aux élus lors de la séance du conseil communautaire. Les finances étaient également à l'ordre du jour et les délibérations de ce secteur ont toutes été adoptées à l'unanimité.

« Sécuriser l'alimentation en eau potable »

Bernard Henry, vice-président en charge de l'eau, a rappelé « la mise en place d'une tarification dissuasive avec un tarif de 5 euros le m³ pour les volumes consommés au-delà de 2 m³ par jour et 8 euros le m³ pour les volumes consommés au-delà de 3 m³ pour la période estivale ». René Ugo a rajouté « qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau agricole afin de soutenir ce secteur particulièrement impacté par la sécheresse ». C'est le directeur général des services, Vivien Vial, qui a présenté l'état d'avancement du projet suite à la réunion qui s'est tenue le matin même du conseil communautaire. « Ce projet a un double objectif à savoir, l'irrigation de la plaine du Pays de Fayence afin de développer et maintenir l'agriculture mais aussi de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire dans le contexte actuel de la fragilité des ressources en eau de la Siagnole et des forages ». Vivien Vial a rappelé que « la Société du Canal de Provence (SCP) est ges-



Les ressources en eau du lac de Saint-Cassien vont profiter au Pays de Fayence.

(Photo C. Go.)

tionnaire des droits d'eau varois du lac de Saint-Cassien et a donc été chargée de trouver une solution technique en partenariat avec la Régie des eaux intercommunale. Un nouveau point de prélèvement serait ainsi créé dans le bras nord du lac, pour alimenter le Pays de Fayence en suivant le tracé de l'ancienne voie ferrée Grasse-Draguignan, et également pour sécuriser et renforcer l'alimentation du réseau de Tanneron ». Le projet dépasse les 18 millions d'euros et les subventions seront sollicitées auprès de l'Europe grâce à la vocation agricole de ce projet très ambitieux qui selon la SCP prendra environ 5 ans pour sa réalisation. « Un pas a été franchi, mais la route est longue et il nous faut faire vite car c'est la vie du Pays de Fayence qui est en jeu et de toute

façon, les volumes d'eau disponibles à Saint-Cassien sont limités et il nous faudra partager la ressource et surtout éviter de repartir dans une croissance démographique exagérée », a conclu le président devant les élus très motivés par ce projet.

Les taxes directes locales inchangées

Le président René Ugo a rappelé que « conformément au vote du budget il a été décidé de maintenir le taux des taxes directes locales pour 2023 ». À savoir la taxe d'habitation à 2,80 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,18 %, les non bâties à 11,94 %, la cotisation foncière des entreprises à 27,16 % et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,80 %. Le président a fait remar-

quer que « ces taux sont relativement bas à l'échelle du département ». Les élus ont renouvelé la convention permettant aux habitants de la commune de Tanneron d'accéder aux déchetteries de Pégomas et Mandelieu. Concernant la taxe de séjour, le président a rappelé que « depuis le 1^{er} janvier une taxe additionnelle a été créée pour financer la future nouvelle ligne TGV Provence-Côte d'Azur ». Pour les tarifs et redevances d'eau potable et d'assainissement les élus ont approuvé, à la majorité moins une voix contre et deux abstentions, et conformément au vote du budget, la hausse de 19,4 % des tarifs de l'eau afin de permettre l'augmentation des investissements et faire face à la hausse de l'énergie.

C. GO.

Soutien aux associations

René Ugo et Camille Bouge, vice-président en charge de la culture, ont précisé que « des choix ont été faits et notamment en ce qui concerne le budget alloué à la culture qui représente près de 40 % du budget global qui s'élève à 540 000 € ». Les élus ont échangé sur le soutien nécessaire à la Maison pour tous de Montauroux concernant le cinéma en difficulté sur le plan national.

« Il faut minimum 25 personnes par séance pour que le cinéma continue d'exister en Pays de Fayence alors que chacun participe pour ne pas perdre cet accès à la culture » a déclaré Jean-Yves Huet le maire de Montauroux. La part belle est réservée aux sports avec 30 % de l'enveloppe afin de soutenir les associations particulièrement dynamiques. En 2022 on a enregistré 2 700 licenciés, tous sports confondus, dont 1 800 jeunes.